



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

61 344 01 0000 00 00 Adótanácsadó

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Expert fiscal

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- travail de conseil sur les impôts, autres obligations fiscales et contributions budgétaires des entreprises, autres organisations et particuliers, et sur les tâches et transactions régulières liées;
- interpréter les commandes reçues, identifier les données pertinentes liées à la commande et les obligations fiscales qui en résultent, et informer le client sur les effets et conséquences de ceux-ci;
- participer dans la satisfaction des obligations fiscales, la préparation de déclarations d'impôts, dans l'élaboration et l'opération d'un système de critères de comptabilité lié a ceux-ci, et vérifier, analyser et utiliser les informations y obtenues;
- avec l'autorisation de son client ou employeur, participer dans l'application des obligations et des droits fiscaux liés aux tâches et transactions régulières dans des procédés auprès des autorités fiscales, assurer la représentation et contresigner les déclarations d'impôts;
- appliquer la loi fiscale de la Hongrie et de l'Union Européenne affectant les états membres, les règles fiscales internationales fondamentales et l'environnement légal de ceux-ci;
- donner des informations sur les règles d'imposition de la Hongrie affectant les étrangers et les questions d'imposition affectant le travail des étrangers en Hongrie;
- interpréter et appliquer les conventions en matière de prévention de double imposition et les autres règles sur les obligations fiscales en Hongrie des contribuables étrangers;
- s'intégrer dans le travail de l'entreprise ou du cabinet d'experts fiscaux qui l'emploie, appliquer les normes et éthiques en vigueur;
- communiquer verbalement et à l'écrit avec son environnement, le conseiller fiscal supérieur chargé de sa surveillance, ses clients, les experts des autorités et autres conseillers de manière efficace.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

2512 Expert fiscal, conseiller fiscal

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère des Finances (PM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>															
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 61 Qualifications professionnelles se basant sur une formation scolaire supérieure.</p> <p>Code ISCED97: 5B</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes:</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">90-100%</td> <td style="padding: 2px;">très bien (5)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">80-89%</td> <td style="padding: 2px;">bien (4)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">70-79%</td> <td style="padding: 2px;">moyen (3)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">60-69%</td> <td style="padding: 2px;">passable (2)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">0-59%</td> <td style="padding: 2px;">insuffisant (1)</td> </tr> </table>		90-100%	très bien (5)	80-89%	bien (4)	70-79%	moyen (3)	60-69%	passable (2)	0-59%	insuffisant (1)				
90-100%	très bien (5)															
80-89%	bien (4)															
70-79%	moyen (3)															
60-69%	passable (2)															
0-59%	insuffisant (1)															
	<p>Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:</p>															
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">2133-06 Tâches de conseil fiscale</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">100%</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">2126-06 Tâches légales</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">100%</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">2127-06 Règles d'imposition et procédés de gestion fiscale</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">100%</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">2128-06 Tâches d'imposition de revenus</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">100%</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">2129-06 Tâches liées aux impôts indirects</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">100%</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">2130-06 Autres tâches d'imposition</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">100%</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">2131-06 Tâches de comptabilité</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">100%</td> </tr> </table>	2133-06 Tâches de conseil fiscale	100%	2126-06 Tâches légales	100%	2127-06 Règles d'imposition et procédés de gestion fiscale	100%	2128-06 Tâches d'imposition de revenus	100%	2129-06 Tâches liées aux impôts indirects	100%	2130-06 Autres tâches d'imposition	100%	2131-06 Tâches de comptabilité	100%	
2133-06 Tâches de conseil fiscale	100%															
2126-06 Tâches légales	100%															
2127-06 Règles d'imposition et procédés de gestion fiscale	100%															
2128-06 Tâches d'imposition de revenus	100%															
2129-06 Tâches liées aux impôts indirects	100%															
2130-06 Autres tâches d'imposition	100%															
2131-06 Tâches de comptabilité	100%															
<p>Date de délivrance du certificat: 2015.01.15</p>	<p>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</p> <p style="text-align: right;">100%</p>															
	<p>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</p> <p style="text-align: right;">5</p>															
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>															
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</p>																
<p>Base légale</p> <p>Loi LXXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Arrêté modificateur n° 21/2009 (du 9/10) du Ministère des Finances sur les exigences professionnelles et sur les critères d'examen.</p>																

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 70 % Pratique: 30 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		1500 heures
Niveau d'entrée requis: Qualification d'enseignement supérieur (université) Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2015.01.15		CACHET